



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

 La  
**documentation**  
Française 

  
JOURNAUX  
OFFICIELS

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

**(CCTP)**

**MISE EN PLACE ET MAINTENANCE D'UN MOTEUR DE RECHERCHE  
SUR LES SITES INTERNET GÉRÉS PAR LA DOCUMENTATION FRANÇAISE  
OU LES JOURNAUX OFFICIELS**

Le présent CCTP comporte 12 feuillets, numérotés de 1 à 12.

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – OBJET ET CONTEXTE DU MARCHÉ .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Objet du marché.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Enjeux.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3 Objectifs.....</b>	<b>3</b>
1.3.1 Créer une passerelle pertinente entre langage des internautes et langage de production.....	3
1.3.2 Disposer d'outils de recherche performants sur ses sites internet. ....	3
1.3.3 Donner accès aux contenus des sites web publics. ....	4
1.3.4 Mettre en relation directe des contenus sémantiquement proches. ....	4
1.3.5 Proposer aux internautes de nouveaux modes d'accès aux contenus.....	4
1.3.6 Améliorer la promotion des produits .....	4
<b>1.4 Solution de recherche antérieure.....</b>	<b>4</b>
<b>1.5 Contraintes .....</b>	<b>5</b>
<b>1.6 Prestations attendues.....</b>	<b>5</b>
<b>1.7 Démarche du titulaire .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 2 – FONCTIONNALITÉS DE LA SOLUTION.....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Description des besoins.....</b>	<b>6</b>
2.1.1 Sources de recherche .....	6
2.1.2 Fonctionnalités et aide à la recherche .....	6
2.1.3 Fonctionnalités liées à l'affichage des résultats.....	6
2.1.4 Mise en relation automatisée de documents .....	6
2.1.5 Nouveaux modes d'accès aux contenus de type index .....	7
2.1.6 Fonctionnalités spécifiques d'administration.....	7
<b>2.2 Exigences opérationnelles.....</b>	<b>7</b>
2.2.1 Contraintes liées au système d'information .....	7
2.2.2 Engagement de performance et de disponibilité.....	8
2.2.3 Accessibilité.....	8
<b>ARTICLE 3 – DÉTAIL DES PRESTATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Prestation 1 : Installation et paramétrage de la solution, indexation de toutes les sources définies par la Documentation française ou les Journaux officiels .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 Prestation 2 : Définition des spécifications détaillées préalables à la mise en exploitation et intégration sur un site géré par la Documentation française ou les Journaux officiels .....</b>	<b>10</b>
<b>3.3 Prestation 3 : Mise en exploitation et intégration sur un site géré par la Documentation française ou les Journaux officiels .....</b>	<b>11</b>
<b>3.4 Prestation 4 : Assistance fonctionnelle et technique .....</b>	<b>11</b>
<b>3.5 Prestation 5 : Maintenance corrective .....</b>	<b>11</b>
<b>3.6 Prestation 6 : Maintenance évolutive.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 4 – ANNEXES AU CCTP.....</b>	<b>12</b>

## **ARTICLE 1 – OBJET ET CONTEXTE DU MARCHÉ**

### **1.1 Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la mise en place et la maintenance d'un moteur de recherche sur les sites internet gérés par la Documentation française ou les Journaux officiels.

### **1.2 Enjeux**

La pluralité des sites internet édités ou gérés par la Documentation française et les Journaux officiels, la variété et l'ampleur des contenus proposés issus de ses propres sites ou de sites publics externes partenaires oblige ces dernières à disposer d'outils performants pour mettre en valeur la richesse des ressources en ligne.

Les standards internet et les pratiques des internautes évoluant très vite, la DF et la DJO se doivent d'offrir à ses internautes des outils performants de présentation et de recherche d'information, ce qui suppose également des modalités simples et rapides pour ajuster le fonctionnement de ces outils en fonction de l'évolution des besoins.

### **1.3 Objectifs**

Avec le présent marché, la DF et éventuellement la DJO souhaitent proposer aux internautes, usagers ou clients, un service de qualité. Il s'agit en effet de :

#### 1.3.1 Créer une passerelle pertinente entre langage des internautes et langage de production.

Le premier objectif recherché est de pouvoir, de façon efficace, créer une adéquation entre le langage des utilisateurs des sites et le langage des documents produits par l'administration ou utilisés pour la production des données. Ce dernier est le plus souvent maîtrisé par les équipes internes de production et peut être défini par des règles spécifiques aux contraintes administratives, documentaires, éditoriales, catalographiques...

L'utilisation d'outils de recherche sur les sites de la personne publique doit permettre aux internautes d'obtenir les informations qui les intéressent sans se soucier de la structure de production et de diffusion et en utilisant les termes du langage courant.

#### 1.3.2 Disposer d'outils de recherche performants sur ses sites internet.

Malgré un travail important d'optimisation de l'ergonomie et de la navigation sur les sites, l'internaute peut parfois manquer une information essentielle présente dans le volume et la richesse des contenus offerts.

L'augmentation et l'enrichissement constant des contenus nécessitent donc, pour dépasser les limites de l'arborescence des sites, de proposer une solution technique permettant de s'affranchir des limites d'organisation en rubriques pour mettre en valeur chaque document susceptible de répondre aux besoins d'information des internautes.

### 1.3.3 Donner accès aux contenus des sites web publics.

Le portail service-public.fr donne accès aux contenus des sites publics nationaux et locaux soit plus de 3 millions de pages. La cohérence des contenus proposés aux usagers à partir du réseau des sites publics est un enjeu fort pour le positionnement de service-public.fr dans le réseau des sites web publics.

### 1.3.4 Mettre en relation directe des contenus sémantiquement proches.

La problématique de transversalité des contenus intra-site ou inter-sites est également un souci important pour la personne publique.

A l'image d'un « voir aussi », la personne publique souhaite proposer aux internautes depuis un document consulté des liens automatiques vers des documents sémantiquement « comparables ».

L'objectif est clairement de pouvoir augmenter le nombre de documents consultés par visite, en proposant des lectures complémentaires.

Les contraintes humaines de production ne permettant pas, pour chaque document produit, une mise en relation avec les documents déjà existants, la solution de génération automatique de liens entre documents doit permettre de répondre à cet objectif d'optimisation de la circulation entre les ressources disponibles.

### 1.3.5 Proposer aux internautes de nouveaux modes d'accès aux contenus.

La personne publique souhaite mettre en œuvre une solution technique offrant différentes aides de recherche à l'internaute. Il s'agit notamment de listes de terme ou de nuages de mots générées à la fois à partir des expressions utilisées par les internautes et à partir des contenus des sites.

### 1.3.6 Améliorer la promotion des produits

Parmi les différents contenus de sites de la Documentation française, la mise en valeur du catalogue des publications présent sur [ladocumentationfrancaise.fr](http://ladocumentationfrancaise.fr) est primordiale puisqu'elle conditionne les résultats commerciaux.

Tout en facilitant l'accès à l'ensemble des informations, ce marché doit permettre à la Documentation française de mieux valoriser ses produits payants : ouvrages et revues « papier » et/ou « numériques », modules e-learning. Ainsi, les solutions retenues devront permettre la mise en valeur de produits spécifiques en fonction de la recherche effectuée par l'internaute et/ou des produits à promouvoir.

## **1.4 Solution de recherche antérieure**

La Documentation française exploite sur ses sites, depuis 2003, une solution de recherche, basée sur la technologie de Hummingbird Searchserver, qui sera remplacée par la solution, objet du présent marché.

La Direction des Journaux officiels exploite sur le site [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) une solution de recherche basée sur la technologie EXALEAD.

### **1.5 Contraintes**

La solution proposée par le titulaire doit permettre une continuité du service rendu à l'internaute, en lui proposant, a minima, les mêmes fonctionnalités qu'au jour de la passation du présent marché.

La solution retenue doit fonctionner sur chacun des sites, tant au niveau des fonctionnalités que de l'intégration. Son déploiement doit pouvoir se faire sur chaque site indépendamment.

L'administration des solutions retenues sera assurée en interne par la Documentation française ou les Journaux officiels après transfert de compétence.

### **1.6 Prestations attendues**

Les prestations attendues du titulaire sont les suivantes :

- Fournir une solution correspondant aux besoins exprimés par la Documentation française et les Journaux officiels,
- Assurer l'installation et le paramétrage de la solution,
- Assurer l'indexation des corpus<sup>1</sup>,
- Assurer les développements spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de la solution,
- Assister la Documentation française et les Journaux officiels dans la définition des spécifications détaillées nécessaires à la mise en œuvre de la solution,
- Réaliser, sur commande de la personne publique, la mise en exploitation et l'intégration de la solution sur les sites gérés par la Documentation française et les Journaux officiels,
- Assurer la garantie de la solution,
- Assurer l'assistance fonctionnelle, la maintenance des solutions (corrective, évolutive, applicative).

### **1.7 Démarche du titulaire**

La démarche du titulaire doit intégrer les préoccupations suivantes de la personne publique :

- appropriation rapide de la solution,
- autonomie dans l'utilisation et dans le fonctionnement général,
- anticipation et maîtrise des risques, des délais et des coûts,
- clarté du dialogue avec les utilisateurs et des solutions proposées,

---

<sup>1</sup> Corpus : ensemble de pages accessibles par une ou plusieurs url. Exemple : corpus 'Acheter en ligne'

- évolutivité de la solution.

## **ARTICLE 2 – FONCTIONNALITÉS DE LA SOLUTION**

### **2.1 Description des besoins**

#### 2.1.1 Sources de recherche

La personne publique souhaite disposer d'une solution permettant le furetage et l'indexation de documents numériques accessibles en ligne ou hors ligne. Ces documents doivent ensuite être disponibles à la recherche pour l'internaute et ce sur chacun des sites quelle que soit l'origine du document.

L'indexation des documents doit en outre permettre de tenir compte des suppressions de documents furetés ainsi que des mises à jour des contenus de ces documents que l'indexation soit intégrale ou différentielle.

Les documents furetés et indexés concernent les contenus de la Documentation française ou des Journaux officiels ainsi que les sites externes accessibles via service-public.fr.

#### 2.1.2 Fonctionnalités et aide à la recherche

La personne publique souhaite que la solution technique offre aux internautes diverses fonctions de recherche ainsi que aides directes ou implicites (pré-paramétrées) permettant aux utilisateurs d'affiner ou de préciser les termes ou concepts recherchés.

#### 2.1.3 Fonctionnalités liées à l'affichage des résultats

La personne publique souhaite que la solution technique offre différentes fonctionnalités et optimisations d'affichage des résultats issus de la recherche de documents sur ces différents sites.

Ces fonctionnalités doivent permettre d'offrir une liste de résultat pertinente et en cohérence avec les documents indexés et accessible via les fonctionnalités de recherche.

#### 2.1.4 Mise en relation automatisée de documents

Dans l'optique d'une amélioration de la transversalité des contenus offerts aux internautes, la personne publique souhaite mettre en œuvre une solution automatisée de génération de liens entre documents proches en termes de contenu.

Les liens générés peuvent être intra-site mais également inter-sites afin de faciliter la transversalité entre l'ensemble des contenus diffusés par la personne publique sur les sites qu'elle gère. Ils ne concernent pas les sites externes accessibles par service-public.fr.

A l'image d'un « voir aussi », des liens contextuels automatisés seront générés sans qu'aucune requête n'ait été lancée par l'internaute ; ainsi, quel que soit le chemin d'accès de l'internaute (direct, lien interne ou externe, moteur externe ou interne, mail...) celui-ci se voit proposer un ou plusieurs liens vers des documents sémantiquement proches du document qu'il est en train de consulter.

La personne publique doit pouvoir agir sur la liste des liens proposés pour décider de leur affichage, de leur ordre ou pour forcer certains liens spécifiquement.

### 2.1.5 Nouveaux modes d'accès aux contenus de type index

Afin d'étendre les modalités d'accès à ses documents, sur chacun des sites, ou transversalement sur l'ensemble des sites, la personne publique souhaite offrir de nouveaux accès, de type index, aux documents proposés aux internautes.

Ces modes d'accès peuvent concerner un site spécifique, une rubrique spécifique ou être communs aux contenus de plusieurs rubriques de sites différents afin de faciliter la transversalité entre l'ensemble des contenus diffusés par la personne publique sur l'ensemble de ses sites.

Ils ne concernent pas les sites externes accessibles par service-public.fr.

Fonctionnalité attendue : génération de différents index (index, acronymes, concepts, expressions les plus courantes...). Le détail est précisé dans l'offre du titulaire.

Des listes de références sont proposées aux internautes automatiquement tenant compte des expressions utilisées par les internautes et reflétant les contenus du portail. Ces listes peuvent par exemple concerner :

- un index du site ;
- la liste des expressions ou concepts ;
- la liste des acronymes ;
- la liste des entités, organismes cités ;
- la liste des termes les plus recherchés ;
- un nuage de mots.

### 2.1.6 Fonctionnalités spécifiques d'administration

Afin de gérer de façon optimale les différentes fonctionnalités demandées, et en plus de la réponse demandée au candidat concernant le descriptif de chaque fonctionnalité, la personne publique souhaite disposer de fonctionnalités de gestion et de paramétrage spécifiques que ce soit pour les besoins de furetage, d'indexation, de paramétrage de la recherche ou d'affichage des résultats, d'adaptation des liens proposés entre documents ou du contenu des index proposés à l'internaute.

## **2.2 Exigences opérationnelles**

### 2.2.1 Contraintes liées au système d'information

Dans le cas d'installation sur les serveurs de la Documentation française, les modalités techniques d'hébergement de la solution sont indiquées par le titulaire dans son offre en fonction de l'environnement architectural suivant :

- Environnement système : RED HAT uniquement (obligatoire) ;
- Base de données : ORACLE et MYSQL ;
- Frontal : Apache ;
- Application PHP.

Les services informatiques de la DF et de la DJO ayant fusionné en une Division des systèmes d'information commune, la configuration demandée s'inscrit dans le cadre du référentiel technologique de la Direction des journaux officiels décrit en annexe 5 au présent

CCTP. Les éléments indiqués ci-dessus prévalent pour la réalisation de la prestation sur les sites gérés par la Documentation française.

### 2.2.2 Engagement de performance et de disponibilité

Le titulaire indique dans son offre un temps de réponse maximum qu'il peut assurer de manière régulière à au moins 99% pour la fourniture de la première page de résultats dans les conditions suivantes :

- affichage de la page de résultat nue, sans autres objets ou images ;
- requête simple à deux termes séparés par un l'opérateur booléen « ET » ;
- volume de 90 000 pages vues dans l'heure pour un pic de fréquentation de 20 000 visites ;
- disponibilité mensuelle de service d'au moins 99%.

Le titulaire est informé que la Documentation française aura recours à un prestataire tiers pour le suivi de ce dernier engagement. Il reconnaît et accepte que le résultat fourni par ce tiers lui sera opposable, notamment pour l'application des pénalités précisées à l'article 15 du CCAP.

L'offre du titulaire précise :

- dans quelles conditions d'environnement technique (nombre de serveurs) il peut assurer son engagement sur la base des éléments de volumétrie des sites de la Documentation française précisés dans l'annexe 3 du présent CCTP ;
- les modules ou options impliqués dans cet engagement de performance ;
- les actions, opérations de maintenance ou d'exploitation régulières ou exceptionnelles pouvant occasionner une indisponibilité pour les internautes.
- 

### 2.2.3 Accessibilité

La solution du soumissionnaire doit être compatible avec les points de contrôle définis dans le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) disponible à l'adresse suivante :

[http://rgaa.dgme.fr/index.php/front/web/points\\_de\\_contrôle](http://rgaa.dgme.fr/index.php/front/web/points_de_contrôle),

Nous attirons particulièrement l'attention des candidats sur les directives 6,8 et 9.

Ainsi toute fonctionnalité permise par des langages additionnels au html (javascript, flash, java...) doit être accessible à des dispositifs de lecture n'interprétant pas ces langages.

Par exemple, les fonctions d'élargissement ou d'affinage de requête qui bénéficient d'enrichissement du type glisser-déposer ou menu contextuel doivent être disponible de manière statique aux navigateurs ne supportant pas javascript.

La mise en oeuvre de la solution du candidat ne doit pas engendrer de point de blocage au respect de l'intégralité des critères du RGAA.

## ARTICLE 3 – DÉTAIL DES PRESTATIONS

Le tableau ci-dessous présente les différentes prestations du marché.

Prestations	Intitulé
Prestation 1	Installation et paramétrage de la solution, indexation de toutes les sources définies par la personne publique
Prestation 2	Définition des spécifications détaillées préalables à la mise en exploitation et intégration sur un site géré par la personne publique
Prestation 3	Mise en exploitation et intégration sur un site géré par la personne publique
Prestation 4	Assistance fonctionnelle
Prestation 5	Maintenance corrective
Prestation 6	Maintenance évolutive

### **3.1 Prestation 1 : Installation et paramétrage de la solution, indexation de toutes les sources définies par la Documentation française ou les Journaux officiels**

Cette prestation englobe les travaux suivants :

- Installation de la solution technique pour la personne publique.

Le titulaire procède à l'installation de la solution technique pour la personne publique dans l'environnement technique cible.

- Paramétrage et indexation des corpus des sites de la Documentation française et des sites externes accessibles via service-public.fr ou des sites des Journaux officiels.

Un travail de définition des spécifications est effectué avant la réalisation du paramétrage. Il s'agit notamment de définir les périodes de furetage, le paramétrage nécessaire de chacun des corpus au regard de ses spécificités. Cette étape doit également permettre de paramétrer l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à l'indexation des pages et d'optimiser les performances d'indexation.

Ce travail de définition est formalisé dans un cahier de spécification de paramétrage rédigé par le titulaire. Il sert de document de référence. Ce document liste également les développements spécifiques nécessaires tels que décrits et chiffrés en jours/homme dans l'annexe 2 du règlement de consultation remis par le titulaire dans son offre.

Le titulaire procède ensuite, en conséquence, au paramétrage du furetage et de l'indexation de l'ensemble des contenus des sites définis dans le cahier de spécification.

L'indexation des contenus est vérifiée par consultation des rapports d'indexation et recherche sur les contenus.

- Formation des équipes de la personne publique sur l'exploitation de la solution et le paramétrage de l'indexation.

Le titulaire prévoit un transfert de compétence sur l'ensemble des fonctionnalités liées au paramétrage du furetage et de l'indexation afin de rendre le plus autonome possible l'équipe fonctionnelle d'administration des sites de la personne publique. Le titulaire prévoit également une formation pour les équipes d'exploitation informatique de la solution.

- Fourniture de documentation à destination des équipes de la personne publique sur l'installation de la solution dans son environnement technique et de documentation sur le paramétrage et l'utilisation de la solution pour l'indexation des corpus.

Le titulaire assure la mise à jour de cette documentation lorsque cela s'avère nécessaire.

### **3.2 Prestation 2 : Définition des spécifications détaillées préalables à la mise en exploitation et intégration sur un site géré par la Documentation française ou les Journaux officiels**

Cette prestation est commandée pour chacun des sites au fur et à mesure du plan de déploiement de la personne publique.

La définition des spécifications est réalisée par le titulaire d'après les besoins exprimés par la personne publique. Ce travail de définition est formalisé dans un cahier de spécifications détaillées rédigé par le titulaire.

Ce dernier comprend les points listés ci-après et toutes autres informations nécessaires à la mise en œuvre de la solution :

- Paramétrage :
  - complémentaire des corpus (si nécessaire) ;
  - des stratégies de recherche ;
  - des fonctionnalités de recherche proposées à l'internaute ;
  - des fonctionnalités de recherche offertes en libre choix à l'internaute ;
  - de l'affichage par défaut des résultats de recherche et des options offertes à l'internaute ;
  - des fonctionnalités spécifiques « voir aussi » ou liste type index ;
- Liste des développements spécifiques nécessaires tels que décrits et chiffrés en jours/homme dans l'annexe 2 du règlement de consultation remis par le titulaire dans son offre. Ces développements spécifiques sont commandés au titulaire parallèlement à la prestation 3.
- Liste des transferts de compétence à effectuer auprès des équipes de la Documentation française ou des Journaux officiels.

Ce cahier de spécifications détaillées contient l'ensemble des éléments permettant à la personne publique de réaliser elle-même la mise en exploitation de la solution sur un site.

Dans le cas où la personne publique souhaite commander au titulaire la prestation d'intégration (prestation 3), le cahier de spécifications détaillées est le document de référence.

### **3.3 Prestation 3 : Mise en exploitation et intégration sur un site géré par la Documentation française ou les Journaux officiels**

Cette prestation est commandée pour chacun des sites au fur et à mesure du plan de déploiement de la personne publique. Elle est accompagnée si besoin par des développements spécifiques tels que listés dans le cahier de spécifications détaillées.

Elle comprend les travaux suivants :

- Paramétrage et indexation complémentaire au regard du cahier de spécification (prestation 2) ;
- Mise en exploitation de la solution : paramétrage et intégration dans les modèles de pages fournis par la personne publique sur la base des besoins spécifiques définis dans le cahier de spécification ;
- Formation et transfert de compétence : pour chacune des mises en exploitation et intégration de la solution, le titulaire assure une formation et un transfert de compétence pour les déploiements et les paramétrages réalisés ;
- Documentation à destination des équipes de la personne publique sur la mise en exploitation et l'intégration. Le titulaire assure la mise à jour de cette documentation lorsque cela s'avère nécessaire.

### **3.4 Prestation 4 : Assistance fonctionnelle et technique**

L'assistance fonctionnelle et technique du titulaire permet d'assister les équipes de la personne publique sur la gestion de la solution.

Cette assistance permet de répondre aux questions relatives au fonctionnement du moteur, son exploitation, le paramétrage du furetage et de l'indexation des corpus ainsi qu'à la mise en œuvre des fonctionnalités de recherche sur chacun des sites.

La personne publique a recours à cette assistance aussi bien en service régulier qu'à la mise en exploitation sur un nouveau site.

L'assistance fonctionnelle est mise en œuvre dans les conditions décrites à l'article 6 du CCAP, et dans l'offre du titulaire.

### **3.5 Prestation 5 : Maintenance corrective**

Le titulaire assure, à l'issue de la période de garantie, une maintenance corrective, dans les conditions décrites à l'article 8 du CCAP et dans l'offre du titulaire.

### **3.6 Prestation 6 : Maintenance évolutive**

Le titulaire assure pendant la durée du marché, en fonction des besoins exprimés par la personne publique, la maintenance évolutive afin de mettre en œuvre les adaptations fonctionnelles rendues nécessaires par les évolutions réglementaires, conventionnelles ou celles issues des demandes formulées par la personne publique pour faire face à un besoin spécifique ou pour faire face à une évolution de l'environnement technique ou fonctionnel.

La prestation de maintenance évolutive comprend nécessairement : la réalisation des fonctionnalités demandées, la fourniture de la documentation technique, et le transfert de compétence approprié.

Elle est mise en œuvre dans les conditions décrites à l'article 7 du CCAP, et dans l'offre du titulaire.

Les demandes d'évolutions devront impérativement respecter le niveau d'intégration de la solution globale de la personne publique, à savoir qu'elles ne devront pas engendrer de régression par rapport aux interfaces reliées à l'applicatif. En cas de modification des interfaces engendrées par les évolutions livrées, le titulaire devra proposer une solution qui agréée à la personne publique, soit par la mise en œuvre d'une solution de contournement fonctionnelle, soit par l'adaptation des interfaces.

#### **ARTICLE 4 – ANNEXES AU CCTP**

Le présent cahier des clauses particulières comporte les 5 annexes suivantes :

Annexe 1 - Présentation de la Documentation française.

Annexe 2 - Présentation des sites gérés par la Documentation française.

Annexe 3 - Statistiques du moteur actuel sur les sites de la Documentation française.

Annexe 4 - Statistiques du moteur actuel sur le site [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

Annexe 5 - Référentiel technique de la direction des Journaux officiels.